

## Les violences subies par des travailleuses du sexe en Suisse: Une étude exploratoire

Lorena Molnar<sup>a</sup>, Elizabeth Mc Guinness<sup>b</sup>, Géraldine Merz<sup>c</sup> & Nathalie Miria Schmidhauser<sup>c</sup>

### Résumé

Cette étude exploratoire examine les expériences de violences vécues par 24 travailleuses du sexe (TdS) en Suisse, dont 22 femmes cisgenres et 2 femmes transgenres, âgées de 28 à 63 ans. Majoritairement issues de parcours migratoires, elles exercent dans divers environnements (rue, salons, hôtels, domicile) avec une expérience professionnelle de plus de trois ans. Les résultats montrent que les formes de violences les plus fréquentes incluent les violences sexuelles par retrait non consenti du préservatif (70,8 %), ainsi que les discriminations, insultes et vols d'argent ou d'objets (50 % chacune). Les clients sont les principaux auteurs de ces violences, mais des passant·e·s, collègues et conjoint·e·s sont également cités.

Concernant le recours aux services de soutien, 62,5 % des TdS ont partagé leurs expériences avec quelqu'un, bien que des obstacles tels que la peur, la honte ou la méconnaissance des services disponibles persistent.

Les recommandations soulignent l'importance de renforcer la sécurité des lieux de travail, notamment par l'installation d'alarmes et la présence d'agents de sécurité. Il est également essentiel de mieux informer les TdS sur la prévention et sur les services auxquels elles ont droit. Enfin, il est nécessaire de développer des ressources plus accessibles, telles que des brochures sur les démarches à suivre en cas de violences.

### Citation recommandée

Molnar, L., Mc Guinness, E., Merz, G., Schmidhauser, N. M. (2024). *Les violences subies par des travailleuses du sexe en Suisse: Une étude exploratoire*. Association ProCore.

### Introduction

En Suisse, le travail du sexe est légal et reconnu comme une forme d'emploi (Chimienti & Bugnon, 2018). Chaque canton a l'autorité de réglementer cette activité, et les citoyen·ne·s suisses ainsi que ceux et celles de l'Union européenne (UE) peuvent obtenir un permis de travail sous certaines conditions. En revanche, les ressortissant·e·s de pays non membres de l'UE n'ont pas accès à cette possibilité. Malgré cette reconnaissance légale, les travailleur·euse·s du sexe (TdS) font face à de nombreuses difficultés, notamment en matière de sécurité et de protection. Plusieurs organisations en Suisse, telles que ProCore<sup>1</sup>, défendent les droits des TdS et œuvrent pour améliorer leurs conditions de travail.

---

<sup>a</sup> PhD en criminologie, Université de Lausanne, Ecole des Sciences criminelles, Consultante de recherche, lorena.molnar@proton.me

<sup>b</sup> M.A., M.Sc., Consultante indépendante sur la violence, santé mentale, et les droits humains, elizabeth.mcguinness2@alumni.lshtm.ac.uk

<sup>c</sup> Collaboratrices scientifique, Procoré

<sup>1</sup> <https://procore-info.ch/fr/qui-nous-sommes/>

Des recherches menées dans différents pays montrent que les TdS sont exposé·e·s à un risque élevé de violences (Abel, 2019; Apostolidou et al., 2023; Argento et al., 2014; Benoit et al., 2018; Brents & Hausbeck, 2005; Bungay & Guta, 2018; Campbell et al., 2019; Church et al., 2001; Cunningham et al., 2018; Deering et al., 2014; Földhazi, 2010; Karandikar & Próspero, 2010; Miin Miin Chai et al., 2023; Mitjans Núñez & Molnar, 2016; Molnar & Aebi, 2022, 2023; Molnar & Ros, 2022; Ros, 2021; Ros & Molnar, 2022; Sanders, 2001, 2016; Shannon et al., 2009). Des facteurs tels que des conditions de travail précaires, des restrictions légales et la stigmatisation légale et sociale exacerbent cette vulnérabilité (Benoit et al., 2018, 2019). Parmi les incidents les plus rapportés, des violences sur leur lieu de travail perpétrés par les clients, des conjoint·e·s et même par les forces de l'ordre sont les plus prévalents. Cette victimisation a de graves conséquences sur la santé physique et mentale des TdS, augmentant ainsi leur vulnérabilité (Benoit et al., 2018).

À l'échelle internationale, la revue systématique de Deering et al. (2014) comprenant 41 études sur la victimisation des TdS dans différents pays, notamment États-Unis (l'état de Nevada), l'Irlande du Nord, la Nouvelle-Zélande, et l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles suggère que les taux de violence sexuelle auprès des TdS varient selon les contextes juridiques. Par exemple, dans les contextes de criminalisation des clients (comme en Irlande du Nord) et de légalisation partielle (comme en Angleterre et Pays de Galles), les taux de violence sexuelle signalés peuvent atteindre 54 %. En revanche, dans les pays où la prostitution est décriminalisée, comme la Nouvelle-Zélande, les taux sont plus bas, autour de 14 %. Par ailleurs, dans les pays qui criminalisent le travail du sexe, des abus de la part des forces de l'ordre, tels que la maltraitance, le manque de réponse aux appels ou des abus sexuels en échange d'une non-arrestation, sont plus fréquents que dans les pays qui ne le criminalisent pas (Benoit et al., 2019; Deering et al., 2014; Platt et al., 2018).

En Suisse, la recherche scientifique sur les violences subies par les TdS reste limitée, la plupart des études se concentrant sur des contextes locaux spécifiques. Par exemple, les études de Chimienti et Földhazi (2007), Darling et al. (2013), Ros et Molnar (2022) ou encore Molnar et Aebi (2023) informent sur les violences auxquelles sont exposées les TdS en Suisse romande, alors que des études telles que celle menée par Brüesch et al. (2021) concernent la Suisse alémanique. Par ailleurs, l'étude de Biberstein et Killias (2015) offre un aperçu du travail du sexe à l'échelle suisse par le biais d'une enquête de marché, interrogeant des gérant·e·s des établissements, des corps de police et des associations de soutien aux TdS. Cependant, une compréhension globale des expériences violentes des TdS à l'échelle nationale fait encore défaut. Le nombre limité d'études complique la tâche des décideurs politiques et des services d'assistance pour saisir pleinement l'ampleur des violences et des facteurs de risque auxquels cette population est exposée. Ce manque de recherche souligne l'importance de mener des études approfondies pour mieux orienter les interventions visant à améliorer la sécurité des TdS en Suisse.

Face à ces défis, ce rapport communautaire, mandaté par l'association ProCore et réalisé par deux consultantes scientifiques, vise à compléter les recherches existantes en analysant les expériences de violence subies par les TdS en Suisse. Il examine également leur accès aux services de soutien ainsi que les stratégies de protection qu'elles mettent en place. Il s'agit ici d'une première étape, car cette étude exploratoire n'a pas pour vocation de représenter l'ensemble des TdS en Suisse. Cependant, nous espérons qu'elle ouvrira la voie à des recherches plus approfondies et représentatives à l'échelle nationale, qui s'avèrent indispensables pour mieux comprendre les défis auxquels les TdS sont confronté·e·s et pour

élaborer des réponses adaptées, tant sur le plan des politiques publiques que des actions de soutien.

### Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif d'explorer, à l'échelle nationale, l'ampleur des violences subies par les TdS en Suisse. Elle se concentre sur une variété de comportements, leurs auteur·e·s, et les circonstances dans lesquelles ces violences surviennent. De plus, elle examine les actions entreprises par les victimes, notamment les plaintes déposées et les recours à des services d'aide, que ce soit auprès d'associations, de services hospitaliers ou de soutien aux victimes. Enfin, l'étude s'intéresse aux stratégies de protection et à la résilience des travailleur·euse·s face aux violences.

Les violences sont définies de manière large comme toute atteinte à l'intégrité physique, sexuelle, morale ou aux biens d'une personne. Bien que le terme scientifique correct soit celui de « victimisation » (Killias et al., 2019), afin d'éviter toute confusion avec la définition courante de « l'attitude par laquelle une personne se pose en victime, dans le but conscient ou inconscient de susciter chez autrui un sentiment de pitié ou de culpabilité », nous utilisons ici le terme « violences » dans un sens très large.

### Méthodologie

Cette étude exploratoire repose sur les récits de 24 TdS en plusieurs cantons suisses (Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, St-Gall, Zurich, Thurgovie, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Tessin). L'équipe de recherche a élaboré un questionnaire, prétesté et ajusté après consultation avec les parties prenantes, puis distribué aux associations cantonales de défense des droits des TdS. Les intervenantes sociales de ces associations l'ont ensuite fait passer à des bénéficiaires de leurs structures. Le questionnaire a été proposé en cinq langues : français, allemand, anglais, espagnol et roumain. La collecte des données a eu lieu entre juin et septembre 2024.

Avant la passation du questionnaire, l'équipe de recherche a organisé un atelier de formation de deux heures à destination des intervenantes sociales des associations partenaires. Cette formation portait sur la méthodologie de l'enquête ainsi que sur les aspects éthiques liés à la collecte de données. Elle incluait des informations sur l'anonymat, des instructions pour la lecture des questions, et la mise en place d'un plan de contingence visant à prévenir l'éventuelle retraumatisation des participantes. Chaque association avait également pour consigne d'orienter les participantes vers un service d'aide aux victimes ou de prise en charge urgente, si nécessaire. Nous avons suivi les recommandations de l'Alliance européenne de soutien aux travailleur·euse·s du sexe (*European Sex Workers Rights Alliance*, ESWA<sup>2</sup>) en ce qui concerne l'éthique dans la recherche avec cette population. Dans tous les cas, les TdS participantes à la recherche ont reçu des informations claires sur l'étude, leur participation volontaire, et leur droit de se retirer à tout moment. Un formulaire d'information leur a été fourni et leur consentement a été recueilli verbalement. La compensation pour leur participation était de 80 CHF. Si une personne décidait d'interrompre le questionnaire avant sa fin (ce qui aurait rendu ses réponses inutilisables), elle recevait tout

---

<sup>2</sup> <https://www.eswalliance.org/>

de même une compensation partielle de 20 CHF. Cette information a été communiquée aux participantes dès le début de l'enquête.

Le questionnaire « ProCore : Expériences dans le travail du sexe et accès aux droits » que nous avons conçu et prétesté avec les parties prenantes et la population concernée, vise à explorer les expériences des TdS en Suisse, en se concentrant sur des aspects tels que les discriminations, les violences et l'accès aux services de soutien. Le questionnaire recueille des informations démographiques clés, notamment le genre, l'âge, la nationalité et la situation familiale. Il interroge les participantes sur la durée de leur expérience dans le travail du sexe, en Suisse et à l'étranger. Une partie importante du questionnaire s'intéresse aux types de services offerts, aux conditions dans lesquelles ils sont fournis, ainsi qu'au statut légal des participantes, y compris leur permis de séjour. Le questionnaire explore en profondeur les défis auxquels sont confrontées les TdS, demandant si, depuis qu'elles travaillent dans le sexe tarifé, elles ont subi diverses formes de discrimination, de harcèlement, de la violence physique, sexuelle et économique de la part de clients, de la police ou d'autres acteurs tels les gérant·e·s des salons. Il examine également la fréquence et le contexte de ces expériences, ainsi que le recours aux services de soutien aux victimes, aux hôpitaux, à la police ou aux associations de soutien aux TdS. Le questionnaire explore aussi les mécanismes d'adaptation et les stratégies de sécurité que les TdS mettent en place pour se protéger pendant leur travail. Enfin, les participantes sont invitées à faire des recommandations pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des TdS en Suisse, et à partager tout autre commentaire ou expérience.

## Résultats

### *Caractéristiques des participantes*

L'étude a impliqué 24 TdS, dont 22 femmes cisgenres et deux femmes transgenres, âgées de 28 à 63 ans, avec une moyenne d'âge de 44,7 ans. Parmi elles, 12 ont des enfants et trois sont en couple. La majorité a un parcours migratoire (n=23), venant principalement d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. Concernant leur expérience, 18 exercent légalement en Suisse et la plupart depuis plus de trois ans. Elles travaillent dans divers environnements, incluant la rue, des salons, des hôtels ainsi qu'à domicile. Beaucoup cumulent plusieurs lieux d'exercice. En termes d'horaires, 11 travaillent le matin, 16 l'après-midi, 19 le soir, et 14 la nuit<sup>3</sup>. Parmi les TdS, 12 ont des clients nouveaux et réguliers, alors que 10 ont des clients réguliers seulement, et deux des nouveaux clients. Ces éléments sont illustrés en détail dans la Figure 1 a. et b.

Quatorze participantes perçoivent leurs clients comme étant généralement agréables et courtois, en particulier les clients réguliers. Cependant, certaines relèvent un manque de respect de la part de clients, notamment ceux irréguliers. Quelques participantes ne prennent pas de position, indiquant que le comportement des clients est variable et qu'il est difficile de généraliser. Cette diversité d'expériences reflète un large éventail de comportements, allant du respect à l'irrespect. Les citations suivantes mettent en lumière les différentes opinions des TdS sur leur clientèle :

« Un mélange, il y a de bons clients et des moins bons. »

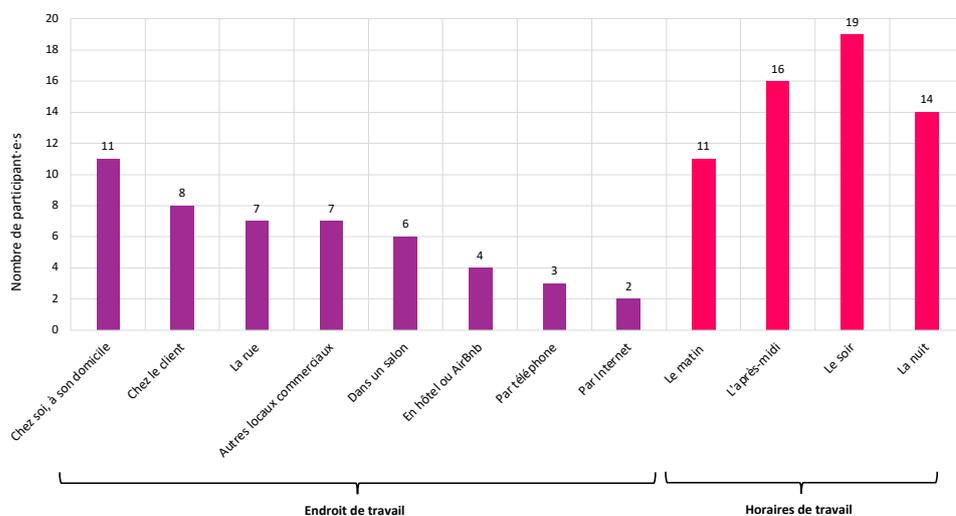
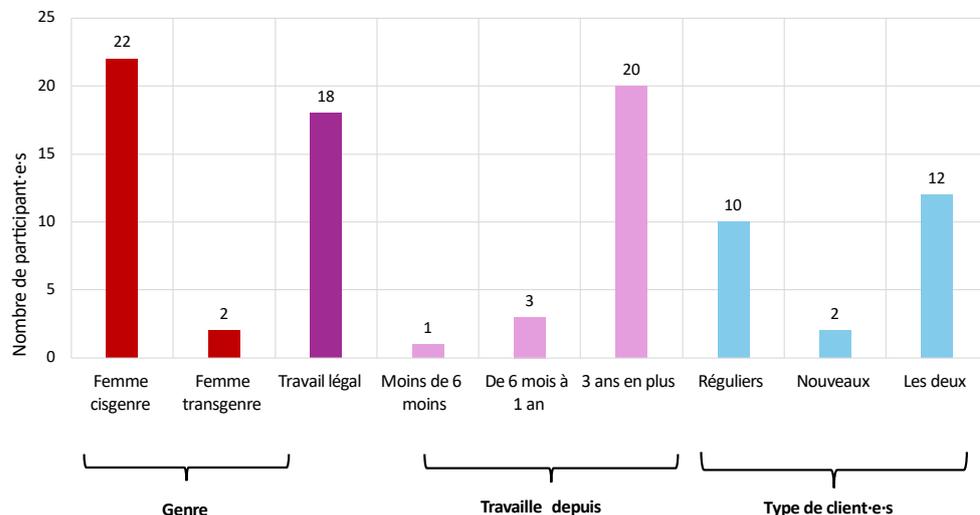
« Les clients réguliers sont généralement corrects. Les clients non réguliers sont majoritairement désagréables. »

---

<sup>3</sup> Il est toutefois à noter que, parmi celles qui travaillent la nuit, cinq ont des horaires restreints jusqu'à 23h.

**Figure 1. Caractéristiques des participantes (N=24)\* plusieurs réponses possibles**

a.



b.

### Prévalence des violences auprès des TdS

Le Tableau 1 présente les violences subies par les participantes depuis le début de leur activité dans le secteur du sexe tarifé en Suisse, classées par ordre de prévalence<sup>4</sup>. Les comportements violents les plus prévalents à l'encontre des TdS incluent les violences sexuelles par retrait non consenti du préservatif (70,8 %), la discrimination liée à leur profession, leur origine, leur apparence, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, y

<sup>4</sup> La *prévalence* faisant référence à la proportion de participantes ayant subi une expérience violente spécifique depuis le début de leur travail dans le sexe tarifé.

compris de la part des autorités ou des services de santé (50 %), ainsi que les insultes dégradantes ou offensantes (50 %), et le vol d'argent ou d'objets (50 %).

Bien que moins fréquentes, les menaces verbales ou physiques et la violence physique sont signalées par 37,5 % des participantes, tandis que 33,3 % ont été victimes de harcèlement en ligne. Le harcèlement en personne a été rapporté par 29,2 % des participantes, ainsi que des pressions pour consommer des drogues ou de l'alcool pendant le travail, et des violences sexuelles sous contrainte ou menace. De plus, 25 % des participantes ont subi le vol de photos ou vidéos personnelles, suivies de leur publication en ligne, et 20 % ont été retenues contre leur gré dans un lieu ou menacées de divulgation de leur activité dans le sexe tarifé. Par ailleurs, 12 % des TdS ont été victimes de violences sexuelles par soumission chimique, tout comme d'exploitation sexuelle par l'imposition d'horaires et de clients. Enfin, 8,3 % ont vécu de l'exploitation sexuelle par rétention des gains issus du travail du sexe, et 4,2 % ont signalé que des plateformes ont indûment retenu les gains obtenus sur des sites en ligne. Les sous-sections suivantes explorent les caractéristiques de ces violences lorsque les participantes ont fourni des éléments de contexte.

**Tableau 1. Violences subies par les participantes (N=24) (date de référence, depuis le début de leur travail en Suisse)**

	Nombre de participantes	Pourcentage de total des multiples	Pourcentage sur le choix de l'échantillon
1. Violence sexuelle (retrait non consenti du préservatif)	17	13.6%	70.8%
2. Discrimination	12	9.6%	50.0%
3. Insultes dégradantes ou offensantes	12	9.6%	50.0%
4. Vol d'argent ou d'un objet	12	9.6%	50.0%
5. Menaces verbales ou physiques	9	7.2%	37.5%
6. Violence physique (gifle, coup de poing)	9	7.2%	37.5%
7. Harcèlement en ligne	8	6.4%	33.3%
8. Harcèlement en présentiel	7	5.6%	29.2%
9. Pressions pour consommer des drogues ou de l'alcool	7	5.6%	29.2%
10. Violence sexuelle (par contrainte ou menace)	7	5.6%	29.2%
11. Vol de photos/vidéos personnelles	6	4.8%	25.0%
12. Rétention contre la volonté dans un lieu (pièce, voiture)	5	4.0%	20.8%
13. Menaces de divulgation du travail du sexe	5	4.0%	20.8%
14. Violence sexuelle (soumission chimique)	3	2.4%	12.5%
15. Exploitation sexuelle: imposition des horaires et des clients	3	2.4%	12.5%
16. Exploitation sexuelle: rétention des gains issus du travail du sexe	2	1.6%	8.3%
17. Plateforme retient indûment les gains obtenus sur un site en ligne	1	0.8%	4.2%
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>	

### *Violences sexuelles*

Les comportements violents les plus courants à l'encontre des TdS incluent les violences sexuelles par retrait non consenti du préservatif (70,8 %). Les violences sexuelles

par contrainte ou par soumission chimique sont moins fréquentes. Les exemples suivants illustrent ces comportements et éclairent les contextes dans lesquels ces violences se produisent. Concernant le retrait non consenti du préservatif, les TdS rapportent de nombreuses tentatives de la part des clients.

#### ***Illustrations des violences sexuelles par le retrait non consenti du préservatif***

- « C'est arrivé une fois ici en Suisse, je m'en suis rendu compte à temps, j'ai arrêté le service et je lui ai dit : "Soit tu le mets, soit le service s'arrête." »
- « Cela m'est arrivé une à deux fois en plusieurs années. Je l'ai remarqué et j'applique toujours une prise de sécurité pour vérifier si le préservatif est toujours en place ».
- « Beaucoup de clients essaient, il faut faire très, très attention. »
- « Un client a fait ça de manière répétée avec les femmes trans [TdS]. »

Quant aux violences sexuelles par contrainte ou menace, elles mentionnent l'imposition violente par les clients de pratiques érotiques non désirées. En ce qui concerne la soumission chimique, une participante relate un cas où une substance a été glissée dans sa boisson avant qu'elle ne soit agressée sexuellement.

#### ***Illustrations des violences sexuelles par la contrainte ou la menace et par soumission chimique***

- « Il m'a brutalisée, il a été très violent pendant le rapport et je ne pouvais que rester là à attendre que cela se termine. »
- « On m'obligeait à faire des choses que je ne voulais pas faire ».
- « Une fois, il y a longtemps, on a mis des gouttes de K.O. dans ma boisson. Je suis devenue inconsciente, je me suis réveillée nue dans une chambre et je ne me souvenais de rien. »

#### ***Discrimination, insultes et humiliations***

Il est important de souligner le chevauchement entre les discriminations, insultes et humiliations rapportées par les TdS, certaines étant directement liées à leur origine ethnique ou à leur activité dans le travail du sexe. D'autres moments de discrimination ou d'humiliation concernent les comportements des autorités, notamment de la police, lors de leurs interventions. De plus, les clients des TdS utilisent fréquemment les insultes et humiliations comme un moyen de reprendre le contrôle, surtout lorsque les choses ne se déroulent pas comme ils l'avaient prévu.

#### ***Illustrations des discriminations et insultes et humiliations***

- « Tzigane, pute, salope. »
- « C'est à cause de mon apparence asiatique, on pense que nous sommes bonnes uniquement pour le travail du sexe ».
- « Ils pensent que parce que je suis étrangère, je n'ai pas de droits et qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent de moi. »
- « Clients : Parce qu'elle n'a pas fait quelque chose qu'ils voulaient. Ils voulaient plus de services, donner moins d'argent, etc. »
- « La police a fait un contrôle, ils ont jeté tous les contenus de ma veste et de mon sac par terre. J'ai dû tout ramasser moi-même. »

### ***Vols et autres délits contre le patrimoine***

Certaines participantes ayant été victimes de vol ont énuméré les objets personnels dérobés : argent, sac, parfums, et autres effets. L'une d'elles a même été victime d'un brigandage dans un salon, où elle a été menacée par l'agresseur. Une autre a rapporté avoir été payée avec de la fausse monnaie, ce qui, bien que cela ne constitue pas un vol au sens pénal, représente tout de même une atteinte à son patrimoine.

#### ***Illustrations des délits contre le patrimoine***

- « Les clients, ils me paient et prennent ensuite mon argent. »
- « Sac, argent, passeport. »
- « Parfum, argent, autres objets, ça se fait souvent voler. »
- « Une fois, il y a eu un braquage dans le salon, et l'agresseur a pointé une arme sur ma tête. »
- « Pendant un certain temps, on me payait souvent avec de la fausse monnaie. »

### ***Menaces, violences physiques et harcèlement***

Les TdS rapportent que les agressions physiques surviennent généralement lorsque les clients se sentent frustrés ou perdent le contrôle de la situation. Face à un refus de services supplémentaires ou à des limites claires, certains clients réagissent par la violence pour tenter de reprendre le pouvoir. Ceci peut aller jusqu'à enfermer la TdS dans une pièce afin de l'intimider.

#### ***Illustrations des menaces, violences physiques et rétention contre la volonté de la TdS***

- « Les clients la frappaient quand elle ne faisait pas ce qu'ils voulaient. »
- [Les violences physiques] « c'est déjà arrivé plusieurs fois, quand ils voulaient plus de services, sans préservatif, plus de temps, etc., et que je refusais. »
- « Une fois, un client m'a donné une gifle, je lui ai dit que cela ne se faisait pas avec moi et il a respecté ». »
- « Il m'a insulté et ne m'a pas laissé quitter la pièce parce que je ne voulais pas faire le service que je voulais, c'est-à-dire sucer sans préservatif et éjaculer dans ma bouche ». »

Les participantes rapportent également diverses formes de harcèlement de la part de leurs clients, allant de demandes insistantes de la part des clients à des comportements plus intrusifs et dangereux.

#### ***Illustrations du harcèlement***

- « Beaucoup de clients veulent connaître mon adresse et ne comprennent pas pourquoi je ne veux pas la leur donner. »
- « Trois ans de harcèlement par un client régulier marié qui m'avait aidé, je n'ai plus voulu le voir ensuite il m'a suivie dans les magasins, chez moi puis agressé physiquement. »
- [Le harcèlement] « est arrivé par téléphone, mais j'ai su gérer la situation en bloquant la personne immédiatement. »
- « Il y a parfois des personnes qui écrivent ou contactent trop souvent. Dans ce cas, je les bloque simplement. »
- « Un client qui a essayé de casser la porte d'entrée de [mon] domicile privé. »

### *Exploitation sexuelle*

Certaines participantes rapportent des contraintes imposées par certains lieux de travail et gérant·e·s de salons érotiques, notamment en ce qui concerne les horaires fixes et l'impossibilité de refuser des clients.

#### **Illustration exploitation**

- « Seulement les horaires de travail dans les studios. Mais cela a toujours été précisé à l'avance. »
- « Tous les exploitants essaient, mais si on se défend, ils abandonnent. »
- « Les clubs / salons exigeaient 50% des revenus. »
- « Horaires de travail fixes, pas de refus de clients. »

### *Atteintes à leur honneur et leur image*

Les participantes témoignent également du 'vol' de leurs photos et de leur diffusion sur d'autres sites, ainsi que de l'utilisation de ces images à des fins malveillantes dans leur vie privée. De plus, une personne mentionne que des photos de TdS sont parfois prises sans leur consentement dans la rue.

#### **Illustrations des photos et vidéos volées et républiées sur un site de contact**

- Quand j'ai utilisé pour la première fois de vraies photos de moi en Suisse, elles ont été diffusées sur Internet dans d'autres pays.
- Un opérateur a envoyé ces photos à ma propriétaire privée pour qu'elle me mette dehors.
- Photos volées de mon annonce. Maintenant, je ne mets plus que des photos sans visage.
- Cela arrive à beaucoup de femmes dans la rue. Parfois, elles sont simplement photographiées ou filmées sans leur consentement.

### *Incidence des violences auprès des TdS*

Le Tableau 2 présente l'incidence des comportements, c'est-à-dire, la fréquence à laquelle les participantes ont subi les différentes formes de violences depuis le début de leur métier en Suisse, en distinguant les occurrences "une à deux fois", "plusieurs fois" ou "beaucoup de fois". Ainsi, les données suggèrent que les violences à l'encontre des TdS ne sont pas rares. Au contraire, de nombreuses formes de violence sont récurrentes, certaines étant vécues plusieurs fois ou très souvent par les participantes. Par exemple, les insultes, les menaces verbales ou physiques, ainsi que le retrait non consensuel du préservatif sont des formes de violence particulièrement fréquentes. Pour certaines formes de violence plus graves, comme les violences physiques ou sexuelles, les occurrences sont moins nombreuses, mais elles restent présentes.

**Tableau 2. Incidence des violences à l'encontre des participantes (N=24)**

	<b>1-2 fois</b>	<b>Plusieurs fois</b>	<b>Beaucoup de fois</b>
Discrimination	1 (10%)	4 (40%)	5 (50%)
Insultes	0	5 (38.5%)	8 (61.5%)
Menaces verbales ou physiques	2 (22.2%)	4 (44.4%)	3 (33.3%)
Harcèlement en présentiel	2 (40%)	2 (40%)	1 (20%)

Harcèlement en ligne	2 (22.2%)	4 (44.4%)	3 (33.3%)
Pressions	0	1 (16.7%)	5 (83.3%)
Violence physique	2 (28.6%)	3 (42.9%)	2 (28.6%)
Violence sexuelle (par contrainte ou menace)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0
Violence sexuelle (soumission chimique)	0	0	1 (100%)
Violence sexuelle (retrait non consenti du préservatif)	5 (35.7%)	5 (35.7%)	4 (28.6%)
Vol d'argent ou d'un objet	6 (66.7%)	1 (11.1%)	2 (22.2%)
Rétention contre la volonté dans un lieu	3 (75%)	0	1 (25%)
Rétention des gains issus du travail du sexe			
Imposition des horaires et des clients	0	1 (100%)	0
Vol de photos/vidéos personnelles	2 (33.3%)	3 (50%)	1 (16.7%)
Menaces de divulgation du travail du sexe	3 (75%)	1 (25%)	0
Plateforme retient indûment les gains obtenus sur un site en ligne	2 (50%)	0	2 (50%)

### Diversité des violences auprès des TdS

Comme le Tableau 3 le montre, parmi les participantes, toutes ont subi au moins une forme de violence durant leur temps de travail dans le travail du sexe, avec une moyenne de cinq violences différentes par personne et une médiane de quatre (écart type de 3,4). Ainsi, il apparaît que 16 personnes ont subi quatre violences différentes ou plus au long de leur carrière.

En se concentrant sur les comportements spécialement violents (menaces, violence physique et sexuelle), quatre personnes n'en ont pas subi, tandis que 20 en ont été victimes (soit 83.3%). Parmi ces dernières, six participantes ont subi deux infractions différentes, deux ont rapporté en avoir subi trois et cinq en avoir subi quatre et plus.

En ce qui concerne les comportements liés à l'exploitation sexuelle (imposition des horaires de travail et choix des clients ainsi que confiscation des gains issus du travail du sexe), seules trois personnes ont rapporté avoir vécu ces expériences, une ayant vécu un seul comportement et deux ayant vécu les deux.

**Tableau 3. Victimisation (nombre de comportements différents)**

Nb de comportements	Victimisation totale	%	Victimisation violente	%	Exploitation sexuelle	%
<b>0 comportements</b>	0	0%	4	16.7%	21	87.5%
<b>1 comportement</b>	3	12.5%	7	29.2%	1	4.2%
<b>2 comportements</b>	3	12.5%	6	25.0%	2	8.3%
<b>3 comportements</b>	2	8.3%	2	8.3%	0	0%
<b>4 comportements et plus</b>	16	66.7%	5	20.8%	0	0%
<b>Total</b>	24	100%	24	100%	24	100

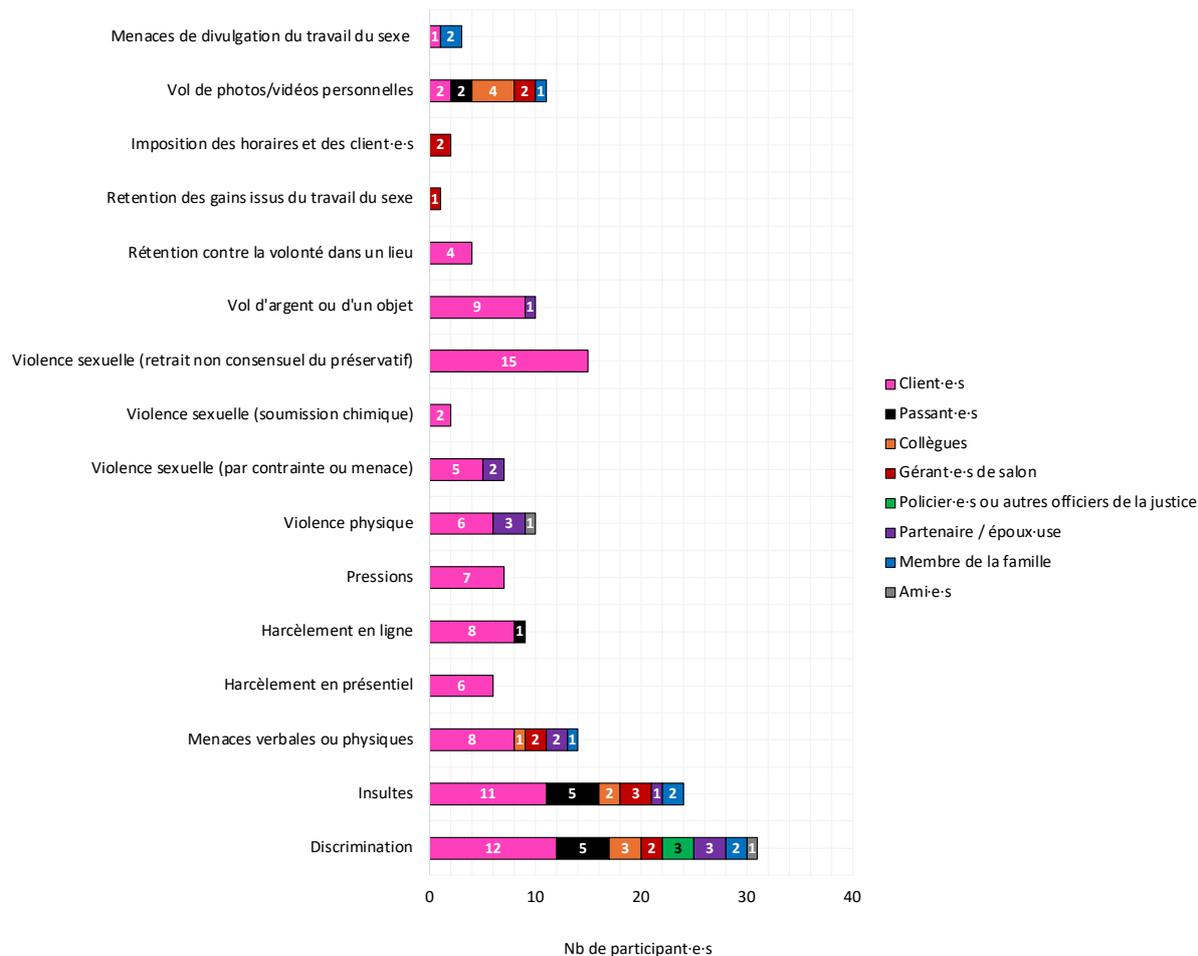
\*victimisation totale = 17 comportements (voir Tableau 1)

\*victimisation violente = menaces, violence physique, violence sexuelle (3 comportements)

## Auteur·e-s et lieux des violences

La Figure 2 met en lumière les différentes formes de violences subies par les participantes en identifiant leurs auteur·e·s<sup>5</sup>. Les clients sont les principaux responsables, particulièrement pour les violences sexuelles (comme le retrait non consenti du préservatif), les insultes, les menaces verbales ou physiques et le vol d'argent ou d'objets. Les passant·e·s, collègues, gérant·e·s de salon, ainsi que des policier·e·s et des partenaires, sont également identifiés dans certains cas, bien que dans une moindre mesure.

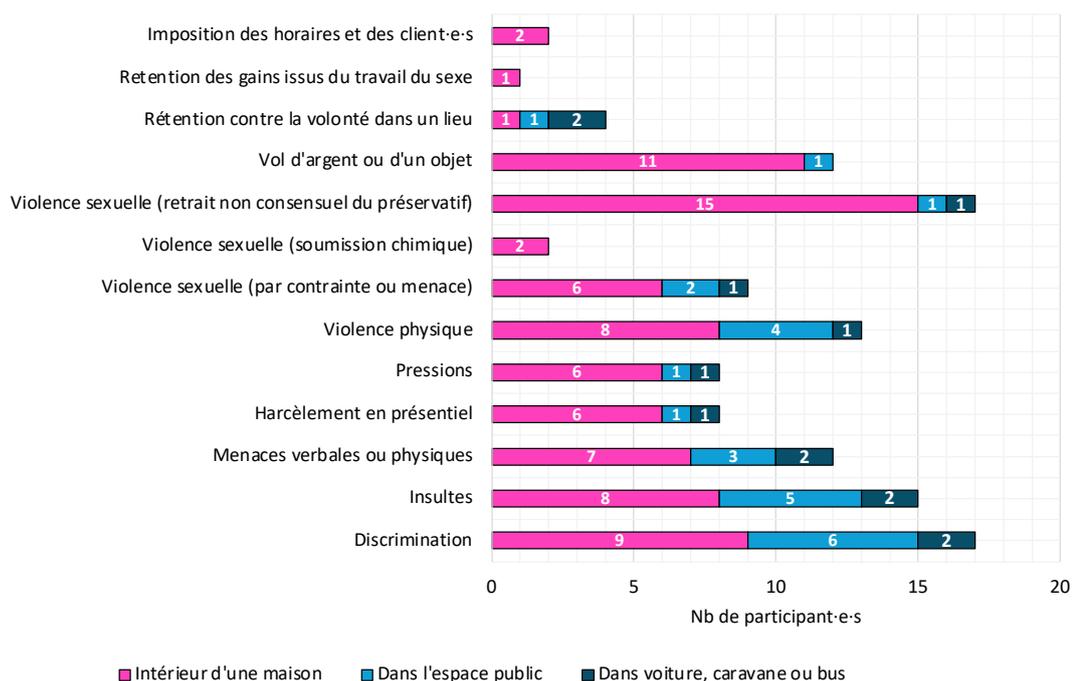
**Figure 2. Auteur·e-s des actes subis par les participantes (N=24)**



La Figure 3 illustre les différents types de violences subies par les TdS en Suisse, répartis selon trois lieux principaux : à l'intérieur d'une maison, dans l'espace public, et dans des véhicules (voiture, caravane ou bus). Les violences les plus fréquentes incluent le retrait non consenti du préservatif (15 cas à l'intérieur), suivi du vol d'argent ou d'objets (11 cas à l'intérieur, 1 dans l'espace public), et la discrimination (9 cas à l'intérieur, 6 dans l'espace public). Les violences physiques et les insultes sont également souvent rapportées, principalement à l'intérieur.

<sup>5</sup> Lorsque le total ne correspond pas aux chiffres initiaux (voir Tableau 1) il s'agit des cas de non réponse.

**Figure 3. Lieux des violences à l'encontre des participantes (N=24)**



### Accès aux droits

Parmi les 24 participantes, 15 (62.5%) ont eu l'occasion de parler des expériences difficiles liées aux violences subies. En ce qui concerne l'absence de communication de ces expériences, les participantes évoquent l'absence de besoin, le manque de personnes de confiance autour d'elles, ainsi que la honte et la peur.

#### **Illustration Non-recours aux services de soutien ou aux personnes de confiance après avoir subi une expérience de violence.**

- « Mais ce n'était pas nécessaire. Mais si j'avais besoin d'aide, je sais qu'il y aurait des endroits où obtenir de l'aide et je prendrais de l'aide.»
- « J'ai pu traiter cela et y réfléchir avec moi-même. Je me souviens aussi des situations, mais elles n'ont pas eu d'impact émotionnel à long terme sur moi.»
- « Ce n'est pas facile à en parler, surtout parce que j'essaie de mener une vie parallèle normale.»
- « J'avais très peur et je ne savais pas à qui faire confiance ».
- « J'aimerais parler mais je ne sais pas avec qui je peux le faire. J'ai un peu honte.»
- « Je n'avais personne à qui parler parce que mon entourage ne sait pas ce que je fais et je n'allais pas déranger l'association avec ça ».
- « À ce moment-là, je n'étais pas au courant de tout ce que l'association de soutien offrait et je ne savais pas que j'avais des droits dans cette situation. »
- « Tout le monde nous voit comme *moins que des personnes* ».

Le Tableau 4 illustre l'utilisation des services de soutien officiels par les participantes de l'étude. On observe que 13 personnes ont sollicité une association de soutien, tandis que neuf ont contacté la police, parmi lesquelles cinq ont déposé une plainte formelle, et quatre

de ces plaintes ont donné lieu à une procédure judiciaire. En revanche, l'hôpital, à l'exception des départements spécialisés dans les violences, a très peu été sollicité. Concernant les raisons pour lesquelles les participantes n'ont pas utilisé ces services, 12 d'entre elles n'ont pas ressenti le besoin d'y recourir, cinq ignoraient leur existence, et quatre craignaient d'être jugé-e-s en tant que TdS. Les barrières linguistiques et la crainte de représailles ont également été évoquées comme obstacles. Une autre raison, partagée oralement avec l'intervenante, était la méconnaissance de l'identité de l'auteur de cette violence, à savoir le client. Il est également important de souligner que, parmi les travailleuses du sexe ayant déposé une plainte formelle, cinq se trouvaient en situation régulière administrativement, tandis qu'une seule ne l'était pas.

**Tableau 4. Utilisation des services de soutien de la part des participantes (N=24)**

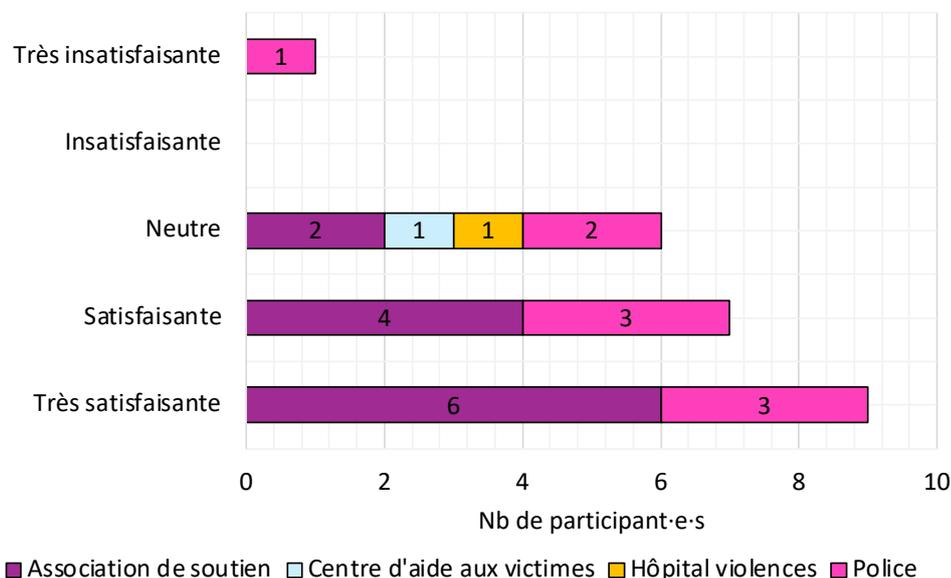
<b>Service de soutien</b>	<b>Nombre de cas</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Association de soutien</i>	13	54.2%
<i>Police</i>	9	37.5%
<i>Plainte</i>	5	20.8%
<i>Procédure judiciaire</i>	4	16.7%
<i>Centre d'aide aux victimes</i>	1	4.2%
<i>Hôpital violences</i>	1	4.2%
<i>Hôpital</i>	0	0%
<i>Connaissance de la suite judiciaire</i>	1	4.2%
<b>Raisons de ne pas utiliser les services de soutien</b>		
<i>Pas de besoin ressenti</i>	12	50%
<i>Manque de connaissance des services disponibles</i>	5	20.8%
<i>Peur d'être jugé-e</i>	4	16.7%
<i>Barrières linguistiques</i>	3	12.5%
<i>Crainte de représailles</i>	2	8.3%
<i>Manque de temps</i>	1	4.2%

La Figure 4 présente la satisfaction des participantes ayant eu recours aux services de conseil (n=15). La majorité des personnes ont évalué l'accueil comme très satisfaisant ou satisfaisant, en particulier pour les associations de soutien, avec respectivement six participantes qui ont jugé l'accueil très satisfaisant et quatre satisfaisant. Le centre d'aide aux victimes a reçu des avis neutres de deux participantes, et l'hôpital spécialisé dans les violences a également été jugé neutre par une participant-e. Concernant la police, les avis sont plus partagés : trois personnes ont jugé leur accueil très satisfaisant, tandis que trois autres ont estimé l'accueil satisfaisant, mais une personne a exprimé une opinion neutre.

**Illustration Satisfaction avec la prise en charge de la police**

- « Dans certains cas, [j'ai été] très bien reçue [par la police] et accompagnée et écoutée mais pas dans le cas de la situation de harcèlement qui a duré 3 ans, je ne me suis pas sentie prise au sérieux. »
- « La police n'a rien fait et m'a traitée comme si j'étais à blâmer pour les mauvais traitements et le vol du client. »

**Figure 4. Qualité de l'assistance reçue par les participantes ayant eu recours aux services de conseil (n=15)**



### *Impacts des expériences violentes sur la vie et le travail des TdS*

Les témoignages des TdS révèlent une variété d'impacts physiques et psychologiques liés aux expériences de violence subies. Même si certaines ne révelent pas des impacts sur leur santé physique ou mentale, ceci n'est pas le cas pour un grand nombre de participantes. Sur le plan psychologique, plusieurs rapportent des épisodes de dépression, d'anxiété et de traumatisme. Certaines expriment des sentiments de méfiance, allant jusqu'à développer une aversion générale envers des hommes. D'autres décrivent un épuisement mental, ressentant que les situations violentes drainent toute leur énergie, ce qui les rend incapables de travailler ou même de sortir. Certains témoignages révèlent une peur constante que la violence ne se reproduise, avec des blocages sur le plan sexuel et des troubles anxieux persistants. Sur le plan physique, des impacts concrets tels que la perte de cheveux ont été mentionnés, ainsi que des difficultés à accomplir des tâches quotidiennes après des épisodes de violence.

Malgré cela, plusieurs participantes affirment avoir gagné en force et en résilience à travers ces expériences, devenant plus prudentes et mieux préparées à affronter les dangers. Leur capacité à s'auto-protéger et à développer une intuition face aux comportements suspects est soulignée.

Par ailleurs, la stigmatisation liée à leur profession a aussi des conséquences profondes, allant de la honte à la crainte que leur entourage découvre leur activité. Cette stigmatisation a parfois des répercussions sur leur vie professionnelle actuelle, où certaines continuent de souffrir des préjugés liés à leur passé. Les prochains extraits illustrent les impacts divers sur les TdS participantes :

#### ***Illustration Impacts des expériences violentes sur la vie et le travail des TdS***

- « Sur mon moral, ça a parfois un impact difficile, je pense que je peux être dépressive par moments ».

- « Impacts physiques et psychiques, perte de cheveux, difficulté à sortir ou à travailler parfois. Le sentiment que ces situations absorbent toute l'énergie ».
- « Même si j'ai eu un peu peur, cela n'a pas affecté mon quotidien, car j'ai vécu des choses plus difficiles dans d'autres pays et je connais bien ce milieu et ses difficultés ».
- « Je suis plus attentive et plus anxieuse avec les clients, mais cela n'a pas duré à long terme ».
- « Cela m'a aidée à avoir plus de caractère et à mieux me défendre ».
- « Beaucoup d'impacts : peur, méfiance envers les gens et le monde ».
- C'est quelque chose qui me fait souffrir tous les jours.
- « J'ai quelques craintes que cela ne se reproduise, des blocages au niveau sexuel ».
- « J'ai généralement beaucoup de peur. J'ai toujours peur que ma famille l'apprenne un jour ».
- « Je suis triste, mais aussi forte ».
- « Professionnellement : je suis plus prudente dans le choix des clients. Je m'inquiète de savoir qui est cette personne, si tout se passera bien ou non. Ce travail est dangereux. »
- « Non. J'ai toujours su bien me protéger et me sécuriser. Il faut être mentalement fort et connaître sa valeur. C'est pourquoi je sélectionne mes clients à l'avance et je sais très bien qui veut quoi. Je n'accepte jamais de clients inadaptés. »
- « Je me prépare. J'ai pris des cours d'allemand pour mieux communiquer. Je m'informe sur mes droits et devoirs en Suisse. »
- « Impacts psychologiques. Traumatisme après une expérience très difficile. Trouble anxieux. Médicaments. Cela refait encore surface. »

### *Résilience chez les TdS*

Les participantes ont partagé diverses stratégies pour faire face aux violences vécues. Certaines ont choisi de se tourner vers des associations de soutien aux travailleuses du sexe, trouvant ainsi un réconfort précieux. D'autres ont adopté des moyens plus personnels, comme se ressourcer près d'un lac ou éliminer les personnes toxiques de leur entourage. Certaines travailleuses du sexe ont fait une pause dans leur activité pour travailler dans d'autres domaines et se revitaliser. D'autres, en revanche, ont reconnu ne pas avoir de stratégie particulière, préférant éviter les situations délicates ou bloquer immédiatement les clients problématiques.

Pour certaines, la foi a joué un rôle central, leur apportant force et résilience. D'autres ont trouvé refuge dans la solitude de leur foyer ou dans les discussions avec des proches, collègues ou services de soutien. La résilience est un thème récurrent, de nombreuses travailleuses ayant appris à se protéger avec le temps, à connaître leurs limites, et à être vigilantes dans le choix de leurs clients. La sélection attentive des clients, guidée par leur intuition, est également soulignée comme un outil clé pour éviter les situations potentiellement dangereuses.

#### ***Illustration Résilience chez les TdS suite au vécu d'une violence***

- « J'en ai parlé avec une intervenante de Fleur de Pavé, ça m'a beaucoup aidé ».
- « Je vais près du lac et je bois une bière, ça me fait du bien ».
- « Avancer seule. Éliminer de ma vie les personnes qui m'ont fait du mal ou qui ont provoqué ces situations. Parler aux associations d'aide aux travailleuses du sexe ».
- « Faire des pauses dans le travail du sexe et travailler dans un autre domaine ».
- « J'ai bloqué ma géolocalisation pour certains pays ».

- « Si soudain je ne me sens plus à l'aise avec un client, je trouve une excuse pour interrompre et chercher de l'aide (collègues, employés du bar, etc.). »
- « Fumer, manger du chocolat, cuisiner, nettoyer la salle de bain ».
- « Je reste chez moi, je veux être seule, c'est ce qui me calme le plus. Dans mon appartement, je me sens en sécurité ».
- « Je suis résiliente et je connais mes limites ».
- « J'en ai parlé à ma famille. Avec des collègues au salon, nous avons planifié comment nous préparer ensemble, qui appeler ou comment réagir si la même situation se reproduit »

### Mesures de sécurité appliquées par les participantes

Le Tableau 5 met en évidence les stratégies de protection utilisées par les 24 participantes de l'étude pour assurer leur sécurité. Les mesures les plus couramment adoptées incluent le refus de certains clients jugés peu fiables (87,5 %), l'évitement des clients sous l'effet de drogues ou d'alcool (79,2 %), ainsi que la non-consommation de substances pendant le travail (79,2 %). La moitié des participantes (50 %) informent quelqu'un lorsqu'elles partent avec un client. L'utilisation d'applications d'alerte sur smartphone est répandue chez 45,5 % d'entre elles, tandis que des alarmes personnelles sont rarement utilisées (8,3 %).

En termes d'organisation du travail, 62,5 % préfèrent travailler seules plutôt que dans des salons ou clubs, et 58,3 % choisissent soigneusement leur lieu de travail. Des stratégies moins fréquentes incluent demander un paiement à l'avance en ligne (37,5 %) et éviter de publier des photos de leur visage (25 %). Une minorité des participantes évite la police par peur d'expulsion (12,5 %) ou de violences policières (8,3 %).

**Tableau 5. Stratégies de protections utilisées par les participantes (N=24)**

Mesures de sécurité	Réponses	Pourcentage des cas
<i>Refuser certains clients qui ne semblent pas fiables</i>	21	87.5%
<i>Éviter les clients qui semblent alcoolisés ou sous l'effet de drogues</i>	19	79.2%
<i>Éviter de consommer des substances pendant le travail</i>	19	79.2%
<i>Informar quelqu'un lors du départ avec un client et/ou travailler ensemble avec quelqu'un</i>	12	50.0%
<i>Fixer des limites claires avec les clients par rapport aux comportements tolérés</i>	21	87.5%
<i>Utiliser une application sur le smartphone pour alerter la police ou des ami·e·s en cas de besoin</i>	11	45.5%
<i>Avoir une alarme sur soi-même</i>	2	8.3%
<i>Travailler seule (au lieu d'être dans un salon ou club)</i>	15	62.5%
<i>Choisir avec soin son lieu de travail / salon</i>	14	58.3%
<i>Demander un paiement par Internet (à l'avance)</i>	9	37.5%
<i>Éviter de mettre des photos de son visage sur les sites d'annonces érotiques</i>	6	25%
<i>Éviter la police par peur d'être expulsée et arrêtée</i>	3	12.5%
<i>Éviter la police par peur de violence de leur part</i>	2	8.3%

### Les recommandations proposées par les TdS pour améliorer leur sécurité

Les TdS partagent diverses stratégies pour améliorer leur sécurité et gérer les risques liés à l'exercice actuel de leur travail. L'une des suggestions courantes est d'imposer un salaire minimum pour les prestations, assurant ainsi une uniformité dans les tarifs de base. Elles

recommandent également que la police oblige les lieux de travail du sexe à afficher une signalisation indiquant que les travailleuses sont inscrites et protégées (y compris l'installation des mesures de sécurité telles que des caméras). La prévention est un autre point central. Certaines TdS insistent sur la nécessité de former les travailleuses à mieux lire les comportements des clients et à développer une connaissance à faire face aux clients problématiques.

#### ***Illustration Propositions des TdS pour améliorer la sécurité et protection dans le travail du sexe***

- « Exiger un salaire minimum ou, en tout cas, faire en sorte que tous les TdS pratiquent les mêmes tarifs. »
- « Que la police impose, dans tous les lieux où s'exerce le travail du sexe, une signalisation indiquant que les travailleuses sont inscrites, déclarées et protégées, afin que le client puisse le voir dès son entrée ».
- « C'est difficile à dire, car il y a beaucoup de risques, mais il faudrait diffuser davantage de messages de prévention aux TdS ».
- « Formation sur la prévention, être attentives, savoir lire les hommes, être patientes, sensibilisation des clients au respect des TdS, le cadre légal est déjà très protecteur ».
- « Toujours utiliser son bon sens, écouter son instinct, ne pas agir par désespoir, discuter un peu avant une rencontre pour se faire une idée de la personne, établir des limites claires, partager sa localisation en direct avec un ami lors d'une escorte, demander un acompte, vérifier l'identité et l'adresse. Si vous vous sentez en danger, n'acceptez pas. Soyez aimable, calme, toujours en alerte, évitez les substances, les discussions, l'agressivité. Trouvez vos propres moyens pour vous sentir en sécurité ».
- « Des caméras fonctionnelles devant la porte ».
- « Des caméras dans les couloirs, peut-être un videur ou un bouton d'alarme ».
- « Les TdS exerçant illégalement devraient pouvoir aller à la police sans craindre de répercussions concernant leur statut de séjour ».
- « Tous devraient être obligés d'utiliser un préservatif (et cela devrait être contrôlé !). La PrEP ne devrait pas être trop promue, car elle donne l'illusion d'être protégé alors qu'on peut encore mourir d'autres maladies. Le travail du sexe ne devrait se faire que sur rendez-vous (pas de clients sans rendez-vous) pour mieux informer. Interdire le travail du sexe dans la rue, car c'est trop dangereux ».

#### **Discussion et conclusion**

L'objectif principal de cette étude était de comprendre la diversité des violences subies par les TdS ainsi que le contexte dans lequel elles se produisent. Bien qu'il s'agisse d'une étude exploratoire et que ses résultats ne soient pas représentatifs de l'ensemble des TdS en Suisse, les données révèlent des tendances intéressantes. Les formes de violences les plus fréquemment signalées incluent les violences sexuelles par retrait non consenti du préservatif, la discrimination, les insultes et le vol d'argent ou d'objets. En parallèle, les violences physiques (telles que les gifles ou les coups) et les violences sexuelles par contrainte ou soumission chimique, bien que moins fréquentes, demeurent préoccupantes. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité d'autres recherches locales antérieures (voir Chimienti & Földhazi, 2007; Molnar & Ros, 2022), tout en les enrichissant par une analyse mixte,

combinant résultats quantitatifs et qualitatifs, et offrant un répertoire très varié et complet des violences.

Les résultats indiquent que les clients sont souvent responsables de ces violences. Toutefois, cela ne signifie pas qu'une majorité des clients soient violents. En effet, la plupart des TdS considère qu'en général, les clients sont respectueux. Cependant, les risques demeurent, notamment en raison des conditions de travail en privé, où les TdS se retrouvent fréquemment seules avec des inconnu·e·s, augmentant ainsi leur vulnérabilité (dans le même sens que la théorie de Hindelang et al., 1978). Dans ce contexte, des mesures visant à sécuriser les lieux de travail (comme l'aménagement des espaces, l'installation d'alarmes ou la présence de gardes de sécurité), semblent cruciales pour réduire ces risques.

D'autres auteur·e·s de violences incluent les passant·e·s, responsables notamment de discrimination et d'insultes, ainsi que les collègues dans des cas de discrimination, de menaces ou de vol de photos ou vidéos personnelles. Ce dernier point met en lumière des tensions potentielles au sein des milieux de travail, où les conflits interpersonnels peuvent se manifester par des comportements nuisibles, tels que le vol de contenus personnels. Pour les TdS, souvent amenées à mener une "double vie" à cause du stigmate (Benoit et al., 2018), ce type de violence peut avoir des conséquences graves.

Les gérant·e·s des salons, bien que rarement, ont également été identifiés comme auteur·e·s de violences, notamment dans des cas de discrimination, d'insultes ou d'exploitation. Il apparaît dès lors essentiel de renforcer les mécanismes de responsabilisation pour ces gérant·e·s, sachant que les TdS se trouvent dans une position de vulnérabilité particulière face à ces acteur·trice·s. De plus, les policièr·e·s et autres autorités ont été identifiés dans quelques cas de discrimination, ce qui suggère que la légalisation et la sensibilisation des forces de l'ordre ont eu un impact positif, en limitant les violences institutionnelles contre les TdS. Comparativement à d'autres pays où le travail du sexe est criminalisé, ces résultats indiquent une situation relativement favorable en Suisse, mais qui nécessite encore des améliorations.

Les conjoint·e·s ont aussi été signalé·e·s comme auteures de violences, avec des cas des discriminations, d'insultes, de menaces, des violences physiques ou sexuelles. Ces résultats soulignent l'importance de sensibiliser les associations d'aide aux TdS à la violence conjugale et de les former à orienter les victimes vers les services appropriés, notamment pour prévenir les situations d'exploitation telles que celles où les conjoints ont une fonction de proxénète (Karandikar & Próspero, 2010). Enfin, des violences domestiques, perpétrées par des membres de la famille, ont été rapportées, ainsi que, plus rarement, des violences par des ami·e·s.

Concernant le recours aux services de soutien, 62,5 % des participantes ont partagé leurs expériences avec une tierce personne. Cependant, plusieurs obstacles subsistent, notamment le fait que cinq TdS ignoraient l'existence des services disponibles et quatre craignaient d'être jugées en tant que TdS. Parmi celles ayant recherché du soutien, 13 ont fait appel à une association, et neuf ont sollicité la police, dont cinq ont déposé une plainte formelle et quatre ont vu leur affaire aboutir à une procédure judiciaire. Ces résultats mettent en lumière l'importance d'informer les TdS sur leurs droits et sur les démarches à suivre en cas de violences, notamment concernant les examens médico-légaux nécessaires pour

aboutir à des condamnations judiciaires. Il est important de noter que les TdS en Suisse sont très mobiles, ce qui rend nécessaire la mise en place de campagnes et d'actions périodiques, avec des messages délivrés par plusieurs personnes : intervenant·e·s de différents services, voire même des pairs. Parmi les cinq participantes ayant déposé une plainte, une seule était en situation irrégulière. En effet, comme le soulignent certaines dans leurs témoignages, l'absence de statut administratif légal complique l'accès à la justice pour les travailleuses du sexe victimes d'un délit. Déposer plainte peut entraîner l'ouverture d'une procédure parallèle à leur encontre pour séjour illégal en Suisse. Ceci demeure une limite structurelle dans l'accès des TdS victimes à la justice.

Contrairement aux stéréotypes qui dépeignent les TdS comme des personnes démunies face aux violences, la majorité des participantes à l'étude adoptent des stratégies proactives pour se protéger. Refuser des clients jugés peu fiables, éviter les personnes sous l'influence de drogues ou d'alcool et informer un tiers avant de rencontrer un·e client·e sont des pratiques courantes. De plus, de nombreuses TdS préfèrent travailler de manière indépendante et choisissent soigneusement leurs lieux d'exercice. Toutefois, certaines TdS continuent d'éviter la police, soit par crainte d'expulsion, soit par peur de violences. Cependant, les violences subies peuvent avoir naturellement des répercussions sur leur santé physique et psychologique, un phénomène préoccupant si elles ne sont pas prises en charge. Dans ce contexte, il serait essentiel d'améliorer l'accès aux services de soutien pour les TdS souhaitant obtenir de l'aide après avoir subi des violences.

En vue de nos résultats, nous avons émis quelques recommandations pour de potentielles mesures de prévention, tout en soulignant que la littérature scientifique dispose encore de peu d'informations sur ce qui fonctionne réellement pour prévenir les violences envers les TdS, en particulier en Suisse. Il apparaît donc essentiel de mener des études d'évaluation des programmes de prévention à court, moyen et long terme, afin de mieux comprendre les interventions qui pourraient être efficaces dans un contexte réglementariste.

### *Limites de l'étude*

Plusieurs limites doivent être soulignées dans le cadre de cette étude. Tout d'abord, étant une étude exploratoire, il est important de préciser que les résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population des TdS en Suisse. De plus, les participantes ont été recrutées par le biais d'intervenantes sociales travaillant au sein d'associations de soutien aux TdS, ce qui pourrait induire un biais dans l'échantillon. En effet, il est possible que nous n'ayons pas atteint les TdS qui exercent leur activité dans d'autres contextes, par exemple en tant qu'escort ou de manière clandestine, sans contact avec les associations. Ce biais de recrutement peut limiter la portée des résultats et leur généralisation à des segments de la population TdS plus marginalisés ou moins visibles.

Un autre défi méthodologique concerne le fait que, bien que les intervenantes sociales aient reçu une formation pour administrer les questionnaires, elles ne sont pas des chercheuses formées aux techniques de collecte de données. Cependant, leur lien de confiance établi avec les participantes constitue un atout majeur dans ce contexte, car il aurait été difficile pour des chercheuses extérieures d'établir une telle relation en si peu de temps sur une étendue géographique si vaste. Ce lien de confiance a probablement facilité l'expression libre des expériences vécues par les participantes, mais il est important de

reconnaître que cela pourrait également introduire des biais dans la manière dont les informations ont été recueillies.

En outre, certaines analyses transversales n'ont pas pu être réalisées en raison de la composition déséquilibrée de l'échantillon, notamment en termes de genre ou de statut légal des TdS. La majorité des participantes étaient des femmes cisgenres, avec très peu de femmes transgenres ou aucun homme dans l'échantillon. De plus, la plupart des TdS interrogé·e·s étaient en situation légale par rapport à leur activité, ce qui limite la possibilité d'analyser les différences entre les expériences des TdS exerçant dans un cadre légal et celles travaillant dans un cadre plus précaire ou clandestin.

Malgré ces limites, nous espérons que ce premier effort contribuera à une meilleure compréhension des violences subies par les TdS en Suisse et encouragera la mise en place de ressources adaptées pour les soutenir. Il est également essentiel de continuer à mener des études plus représentatives à l'échelle nationale afin de renforcer la base de connaissances et d'améliorer les réponses politiques et sociales face aux défis spécifiques auxquels les TdS sont confronté·e·s.

## Références

- Abel, G. (2019). The Problem with Sex Work Policies. *Archives of Sexual Behavior*, 48(7), 1925-1929. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1366-5>
- Apostolidou, A., Triantafyllidou, S., Papadaki, A., Aslanis, A., Manolopoulou, A., Matis, S., Bekiaris, A., Ntinopoulou, E., Papadopetrakis, G., Papastefanaki, K., Protopapas, K., Siamitrou, P., Sougla, A., Vegkos, N., Antoniadou, A., Canelopoulos, L., & Poullos, A. (2023). Prevalence of Non-Consensual Condom Removal (Stealth) in Female Sex Work and Its Association with Perceived Discrimination in Athens, Greece. *Psychology*, 14(9), Article 9. <https://doi.org/10.4236/psych.2023.149085>
- Argento, E., Muldoon, K. A., Duff, P., Simo, A., Deering, K. N., & Shannon, K. (2014). High prevalence and partner correlates of physical and sexual violence by intimate partners among street and off-street sex workers. *PloS one*, 9(7), e102129.
- Benoit, C., Jansson, S. M., Smith, M., & Flagg, J. (2018). Prostitution Stigma and Its Effect on the Working Conditions, Personal Lives, and Health of Sex Workers. *The Journal of Sex Research*, 55(4-5), 457-471. <https://doi.org/10.1080/00224499.2017.1393652>
- Benoit, C., Smith, M., Jansson, M., Healey, P., & Magnuson, D. (2019). "The Prostitution Problem" : Claims, Evidence, and Policy Outcomes. *Archives of Sexual Behavior*, 48(7), 1905-1923. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1276-6>
- Biberstein, L., & Killias, M. (2015). *Erotikbetriebe als Einfallstor für Menschenhandel?*
- Brents, B. G., & Hausbeck, K. (2005). Violence and Legalized Brothel Prostitution in Nevada : Examining Safety, Risk, and Prostitution Policy. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(3), 270-295. <https://doi.org/10.1177/0886260504270333>
- Brüesch, N., Herzig, M., Khater, N., Müller, M., Steiner, C., Tschumi, L., & Trümpy, A. (2021). *Auswirkungen der Massnahmen gegen die Covid-19-Pandemie auf Sexarbeit und Sexarbeitende in Zürich*. ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften. <https://doi.org/10.21256/zhaw-3129>
- Bungay, V., & Guta, A. (2018). Strategies and Challenges in Preventing Violence Against Canadian Indoor Sex Workers. *American Journal of Public Health*, 108(3), 393-398. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2017.304241>

- Campbell, R., Sanders, T., Scoular, J., Pitcher, J., & Cunningham, S. (2019). Risking safety and rights : Online sex work, crimes and 'blended safety repertoires'. *The British Journal of Sociology*, 70(4), 1539-1560. <https://doi.org/10.1111/1468-4446.12493>
- Chimienti, M., & Bugnon, G. (2018). Switzerland. In *Assessing Prostitution Policies in Europe*. Routledge.
- Chimienti, M., & Földhazi, A. (2007). *Marché du sexe et violences à Genève*. Université de Genève. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55373>
- Church, S., Henderson, M., Barnard, M., & Hart, G. (2001). Violence by clients towards female prostitutes in different work settings : Questionnaire survey. *BMJ*, 322(7285), 524-525. <https://doi.org/10.1136/bmj.322.7285.524>
- Cunningham, S., Sanders, T., Platt, L., Grenfell, P., & Macioti, P. G. (2018). Sex Work and Occupational Homicide : Analysis of a U.K. Murder Database. *Homicide Studies*, 22(3), 321-338. <https://doi.org/10.1177/1088767918754306>
- Darling, K. E. A., Gloor, E., Ansermet-Pagot, A., Vaucher, P., Durieux-Paillard, S., Bodenmann, P., & Cavassini, M. (2013). Suboptimal access to primary healthcare among street-based sex workers in southwest Switzerland. *Postgraduate Medical Journal*, 89(1053), 371-375. <https://doi.org/10.1136/postgradmedj-2012-131001>
- Deering, K. N., Amin, A., Shoveller, J., Nesbitt, A., Garcia-Moreno, C., Duff, P., Argento, E., & Shannon, K. (2014). A Systematic Review of the Correlates of Violence Against Sex Workers. *American Journal of Public Health*, 104(5), e42-e54. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2014.301909>
- Földhazi, A. (2010). *Prostitués.e.s, migrant.e.s, « victimes de la traite » : Analyses de la construction du marché du sexe en Suisse* [University of Geneva]. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12353>
- Hindelang, M. J., Gottfredson, M. R., & Garofalo, J. (1978). *Victims of personal crime : An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Ballinger Pub. Co.
- Karandikar, S., & Próspero, M. (2010). From Client to Pimp : Male Violence Against Female Sex Workers. *Journal of Interpersonal Violence*, 25(2), 257-273. <https://doi.org/10.1177/0886260509334393>
- Miin Miin Chai, A., Chopin, J., Molnar, L., & Beauregard, E. (2023). Unraveling the Sexual Victimization of Sex Workers : A Latent Class Analysis Through the Lens of Environmental Criminology. *Crime & Delinquency*, 00111287231151593. <https://doi.org/10.1177/00111287231151593>
- Mitjans Núñez, L., & Molnar, L. (2016). *Trabajadoras sexuales : Víctimas de la exclusión. Estudio sobre la victimización de las trabajadoras sexuales en la provincia de Málaga*. (p. 310-349).
- Molnar, L., & Aebi, M. F. (2022). Alone against the danger : A study of the routine precautions taken by voluntary sex workers to avoid victimisation. *Crime Science*, 11(1), 3. <https://doi.org/10.1186/s40163-022-00166-z>
- Molnar, L., & Aebi, M. F. (2023). Risky business : Voluntary sex workers as suitable victims of work-related crimes in a legalised prostitution environment. *Crime Prevention and Community Safety*, 25(2), 204-222. <https://doi.org/10.1057/s41300-023-00173-5>
- Molnar, L., & Ros, J. (2022). Sex Workers' Work-Related Victimization and Drug Use During the First Year of the COVID-19 Pandemic in Switzerland. *International Criminology*, 2(1), 19-31. <https://doi.org/10.1007/s43576-022-00045-2>
- Platt, L., Grenfell, P., Meiksin, R., Elmes, J., Sherman, S. G., Sanders, T., Mwangi, P., & Crago, A.-L. (2018). Associations between sex work laws and sex workers' health : A

- systematic review and meta-analysis of quantitative and qualitative studies. *PLoS Medicine*, 15(12), e1002680. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002680>
- Ros, J. (Éd.). (2021). Les conditions de travail du sexe : Pour une approche environnementale des risques. *Sciences et actions sociales*.
- Ros, J., & Molnar, L. (2022). Experiences of Sex Workers in Times of Pandemic : From Lawful to Risk-Producing Environments in Switzerland. *International Journal of Gender, Sexuality and Law*, 2(1), Article 1. <https://doi.org/10.19164/ijgsl.v2i1.1260>
- Sanders, T. (2001). Female street sex workers, sexual violence, and protection strategies. *Journal of Sexual Aggression*, 7(1), 5-18. <https://doi.org/10.1080/13552600108413318>
- Sanders, T. (2016). Inevitably violent? Dynamics of space, governance, and stigma in understanding violence against sex workers. In *Special issue : Problematizing prostitution : Critical research and scholarship* (p. 93-114). Emerald Group Publishing Limited. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/S1059-433720160000071005/full/html>
- Shannon, K., Kerr, T., Strathdee, S. A., Shoveller, J., Montaner, J. S., & Tyndall, M. W. (2009). Prevalence and structural correlates of gender based violence among a prospective cohort of female sex workers. *Bmj*, 339. <https://www.bmj.com/content/339/bmj.b2939.short>